

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de Chilly-le-Vignoble

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2023**

Le 25 novembre 2023 à 10 heures 05, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.
Il est présidé par Dominique BILLOT, Maire de la Commune.

Présents : Dominique BILLOT, Elisabeth FORIEN, Mathilde LEGGHE, Marie-Cécile MENETRIER, Florence MIDERRE, Stéphanie MOREAU et Jérôme MOUILLOT.

Absent(s) excusé(s) : Zora CHAFFARD QOCHIH

Excusé(s) et représenté(s) par pouvoir : Fabrice ROUSSE (pouvoir à Dominique BILLOT),

Absents : Nicolas DAGNEAUX, Christian NOUVELOT et Hervé ROLLET

Secrétaire de séance : Elisabeth FORIEN

A l'ouverture de séance, Monsieur le Maire indique que 2 points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Ouverture des crédits 2024 avant le vote du budget
- Application de la fongibilité des crédits pour l'année 2024 – instruction budgétaire et comptable M57

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2023

Les membres du conseil municipal s'interrogent sur la pertinence de facturer le gaz de la salle des fêtes au réel en contre balançant par une diminution du prix de la location de ladite salle afin de ne pas être déficitaire sur chaque location et de sensibiliser les locataires à la consommation d'énergie.

La régularisation des charges des appartements communaux a été réalisée.

Hervé ROLLET donne sa dédite pour son appartement T2 pour le 15 décembre 2023. Mme BILLARD qui est déjà locataire au dessus de la mairie (T2) est intéressée pour reprendre l'appartement de Mr ROLLET.

Yrina donne également sa dédite pour son appartement pour la même date.

2 candidatures pour l'obtention de T3 ont été reçues. Les appartements devraient donc être loués rapidement.

Le miroir de sécurité en face la Maison Clavez est commandé – en cours.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 octobre 2023

Communications du Maire :

- Le permis de construire pour la pose du bungalow doit être déposé par la mairie.
- A ce jour, la mairie n'a toujours pas le compte rendu de l'Assemblée Générale et l'état des finances du **Foyer Rural**. Il est opportun de vérifier si la mairie (le Maire ou un représentant) est membre de droit au Conseil d'Administration. Dans la positive, la mairie

écriera un courrier au Foyer Rural pour réitérer sa demande relative au compte financier de l'association. Pour 2023, la régularisation des charges pour le Foyer Rural devra également être opérée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3 - Phasage des travaux 2024 (Délibération n°57/2023)

En 2020, une maison des associations était en projet en agrandissant l'atelier communal actuel et en aménageant une maison de services à énergie positive avec panneaux photovoltaïques dans l'accueil du camping. A l'époque c'est la revente d'électricité qui était rentable.

Depuis, la guerre en Ukraine change la donne avec l'augmentation des coûts des énergies gaz et électricité. Il est plus rentable maintenant de consommer ce que nous produisons avec les panneaux photovoltaïques et de revendre le surplus. Le conseil municipal a repris son projet pour réfléchir à une version plus adaptée aux besoins des associations et du contexte économique.

Le projet initial était de 166 157 HT + honoraires et dépenses imprévues : 15000 HT - total TTC : 217 388 TTC

Depuis 2020, beaucoup d'échanges ont lieu avec les associations sur le sujet qui ont relevé un besoin moins fondé sur une grosse structure. Le projet initial a donc évolué pour donner lieu à une nouvelle version.

La question a été posée aux financeurs (Conseil Régional / Conseil Départemental) qui sont d'accord pour une modification de projet avec la création d'une bibliothèque dans l'atelier du Parc, une maison de service dans l'accueil du camping, une maison pour tous au rez-de-chaussée du P'tit Bouchon et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école qui est en phase de devenir la future mairie.

Coût :

- Atelier devient Biblio : 62 588 HT
- Accueil Camping devient Espace numérique : 14 000 HT
- P'tit bouchon avec un rez-de-chaussée « Maison pour tous » : 25 000 HT (en attente du devis) – attention aux devis pour les baies vitrées et électricité → les plafonds et l'isolation sont à reprendre, les devis semblent peu élevés.
- École qui devient la mairie : pose pannx photo 17 897 HT
- Honoraires et dépenses imprévues : 15 000HT

Total : 161 382 TTC

Des subventions nous ont déjà été attribuées et versées - acompte reçu : 36 765€ sur un montant total de 93 368€. Le reste à charge de la commune s'élèverait à 68 014€.

Ces montants sont à affiner en fonction des devis.

A ce jour, toutes les subventions qui avaient été demandées depuis le depuis du mandat, sur les travaux réalisés ont été payées.

Quelques recettes imprévues sont à venir : 3.000€ de remboursement de gaz, récupération de la TVA sur la vente de bois environ 2000€.

Il est précisé que les membres du conseil municipal souhaitent avoir une vigilance particulière sur le financement de ce projet afin de ne pas impacter les autres projets 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le nouveau projet et la réalisation des travaux envisagés, autorise le maire à demander toutes les subventions auprès des différents organismes publics permettant de financer dans un plafond maximum de 80% des investissements réalisés et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - Projets 2024 à venir pour lesquels des demandes de subvention sont en cours :

Les demandes de subventions DETR sont à faire avant le 30/11/23.

- Accès terrasse PMR café associatif : la mairie s'engage à rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite. Les membres du CM soulignent qu'il ne faut pas oublier de faire intervenir une entreprise pour l'évacuation de la hotte du café associatif.
- Mise aux normes ERP du café associatif : subvention possible DETR à 30 %
- Piste cyclable – cheminement doux : ce projet pourrait être financé par l'AFR et peut être ajourné à 2025. Une subvention DETR 30 % peut être demandée.
- Changement des baies vitrées de la façade du P'tit Bouchon : réhabilitation économique et écologique – Il sera nécessaire de préciser qu'il s'agit d'un local associatif – Subvention possible DETR à 30 %.
- Chaudière Maison Clavez (appartement Mme BONNIN – à vérifier) : la chaudière date de 2005. Subvention possible DETR à 30 % sur chaudière basse consommation ou à condensation.
- Changement des tuiles sur le toit de la nouvelle mairie (ex-bibliothèque) : la demande DETR a été faite mais il y a une incertitude sur la possibilité d'obtenir une aide.
- Rénovation thermique d'un appartement communal T3 dans l'ancien bar au premier étage.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent phaser les travaux afin d'avoir une cohérence dans les projets, et finir la réhabilitation du P'tit Bouchon.

Le gîte a engendré 30000€ de recettes annuelles.

Délibérations pour travaux et demandes de subventions

Mise en accessibilité PMR du Café Associatif La Tocade (Délibération 61/2023)

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Ce projet consiste à créer une terrasse et des pentes douces sur trois côtés du café associatif existant afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Cette terrasse sera réalisée en platelage bois de Douglas issue de notre forêt communale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la délibération, autorise le maire à demander toutes les subventions auprès des différents organismes publics permettant de financer dans un plafond maximum de 80% des investissements réalisés et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Acquisition d'une chaudière à condensation / basse consommation pour logement locatif (Délibération n°62/2023)

Rénovation thermique et transition énergétique

Afin de répondre aux enjeux écologiques et économiques, le remplacement d'une chaudière vétuste de 2004 dans un logement locatif devient urgent. Nous installerons une chaudière à condensation/basse consommation permettant une meilleure performance de chauffage et de consommation d'énergie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la délibération, autorise le maire à demander toutes les subventions auprès des différents organismes publics permettant de financer dans un plafond maximum de 80% des investissements réalisés et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Pistes cyclables sur chemins blancs dans la continuité des circuits voies vertes (Délibération n°75/2022)

Sécurité

Création de pistes cyclables et aménagements de sécurité favorisant le déplacement doux dans les axes nord sud et est ouest permettant d'assurer la continuité des pistes cyclables et voies vertes existantes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la délibération, autorise le maire à demander toutes les subventions auprès des différents organismes publics permettant de financer dans un plafond maximum de 80% des investissements réalisés et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Isolation thermique des façades Nord et Est pour permettre la réhabilitation d'un local communal (Délibération n°63/2023)

Rénovation thermique et transition énergétique

Afin d'y implanter un local associatif ainsi qu'une maison pour tous, nous envisageons de réhabiliter le rez-de-chaussée d'un ancien bar-restaurant racheté en 2021 par la commune. Pour répondre aux enjeux écologiques, la façade en simple vitrage sera remplacée par des menuiseries isolantes à l'est et le mur extérieur nord recevra une isolation renforcée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la délibération, autorise le maire à demander toutes les subventions auprès des différents organismes publics permettant de financer dans un plafond maximum de 80% des investissements réalisés et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Rénovation de la toiture de l'ancienne école dans le but d'y installer des panneaux photovoltaïques afin d'accueillir la nouvelle mairie (Délibération n°57/2023)

Rénovation thermique et transition énergétique

Afin de répondre aux enjeux écologiques, la Mairie a décidé de s'implanter dans l'ancienne école du village réhabilitée. L'orientation Sud de la toiture est favorable à la pose de panneaux photovoltaïques intégré à la toiture. Cette dernière, ancienne, doit être refaite pour recevoir ces panneaux et assurer une meilleure isolation et étanchéité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la délibération, autorise le maire à demander toutes les subventions auprès des différents organismes publics permettant de financer dans un plafond maximum de 80% des investissements réalisés et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Mise en conformité ERP du Café Associatif existant situé Parc des Vignes (Délibération 61/2023)

Sécurité

Mise en conformité ERP du café associatif quant aux normes des systèmes de sécurité incendie, installation d'une évacuation de fumée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la délibération, autorise le maire à demander toutes les subventions auprès des différents organismes publics permettant de financer dans un plafond

maximum de 80% des investissements réalisés et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Rénovation thermique d'un appartement communal T3 (Délibération 64/2023)

Rénovation thermique et transition énergétique

En achetant l'ancien bar du village en 2021, la commune dispose au premier étage de ce bâtiment d'un appartement T3. Vétuste, non isolé, avec des menuiseries en simple vitrage, Le Conseil Municipal envisage de le rénover pour répondre aux normes thermiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la délibération, autorise le maire à demander toutes les subventions auprès des différents organismes publics permettant de financer dans un plafond maximum de 80% des investissements réalisés et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

5 -Echéance du contrat de location du photocopieur de la mairie : choix du fournisseur (Délibération n° 58/2023)

Le contrat de maintenance arrivant à son terme, il est conseillé de procéder à son remplacement. 3 entreprises ont été consultées : Xefi, Copiafax, Aci

	XEFI	COPIAFAX	ACI
Implantation	Lons	Lons	Oyonnax
Location / trimestre HT pour 1500 copies N et 2500 C	480,00 €	426,00 €	422,25 €
Installation HT	240,00 €	0,00 €	300,00 €
Solde contrat actuel 1704,30 HT	1 166,66 €	soldé	0,00 €
Reste à charge	537,64 €	0,00 €	1 704,30 €
Retour machine	500,00 €	0,00 €	500,00 €
Machine neuve	oui	Oui ou non au choix	oui

Le ré-engagement est sur 5 ans. Les consommables sont compris dans le prix de la location. Le devis pour le tarif de location de l'entreprise Copiafax (426€/trim) est inférieur à celui qui est en cours actuellement 485,14€
Le choix est porté sur l'entreprise Copiafax, l'entreprise sera informée du choix du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le nouveau contrat avec CopiaFax selon la proposition présentée ci-dessus,
- à résilier le contrat à échéance avec le fournisseur actuel.

6 - Ouverture par anticipation de crédits budgétaires (Délibération n°59/2023)

Le maire explique que tant le budget primitif 2024 n'est pas voté, les factures arrivant début 2024 ne peuvent pas être honorées. Sachant que le budget de la commune sera voté entre le 01/01/24 et 15/04/24, il est donc nécessaire de voter l'ouverture des crédits 2024 avant le vote du budget. Cette délibération permet d'engager des dépenses avant le vote du budget 2024 sur les montants du budget 2023 en fonctionnement et sur 25 % des montants du budget 2023 en investissement. Que

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget pour l'exercice 2024.

7 - Fongibilité des crédits pour l'année 2024 (Délibération n° 60/2023)

Madame la 1ère adjointe explique que l'instruction budgétaire M57 apporte plus de souplesse dans l'utilisation des crédits entre chapitre hormis le chapitre 012. Cette délibération permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre – dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section - pour ajuster les crédits budgétaires au plus près des besoins, sans passer par un vote en conseil municipal, sauf pour les dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, pour L'année 2024.

8 – Remboursement des frais de déplacement (Délibération n°65/2023)

Il est rappelé que :

- Tout déplacement nécessite l'accord préalable de l'employeur (via une convocation ou un ordre de mission)
- le remboursement n'est pris en charge par la collectivité qu'à condition que l'organisme ne procède déjà à un remboursement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les nouvelles modalités d'application et les conditions de remboursement des frais de déplacement.

9 - Divers

- PLUI – réunion le 1er décembre 2023 à 16h30 avec un bureau d'étude indépendant Ecla
- DIA : 4 dossiers en cours,
- Entrée du village côté église de la commune, 2 arbres sont à retirer de la Sorne : la commune va contacter Epage Seille et Affluents (Ets Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) pour savoir s'ils peuvent faire cette prestation.
- Abonnement à l'office du tourisme : 110€/année. Le Conseil Municipal souhaite s'abonner.
- Bulletin municipal : Mme LEGGHE indique que le bulletin est en cours de réalisation et précise les thématiques à savoir :
 - * finances de la commune,
 - * projets 2023/2024
 - * revenus locatif
 - * affouage/bois
 - * commission sociale
 - * patrimoine de la commune
 - * état civil 2022-2023
 - * présentation des agents communaux,
 - * calendrier des collectes
 - * associations de la commune
 - * bibliothèque

L'objectif : parution pour janvier 2024

- Kdoc : Le conseil municipal décide d'attribuer des Chèque Kdoc pour cette fin d'année 2023, à hauteur de : 50€/enfant et de 100€/agent.
- Repas de fin d'année avec les agents et les élus disponibles au restaurant Les Marronniers le 15/12/2023
- Stage Licence IV : vérifier si un créneau de stage est disponible le 19/12 au 22/12/23

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10

**Prochaine séance du conseil municipal
A définir ultérieurement**

La secrétaire de séance

Élisabeth FORIEN



Le Maire

Dominique BILLOT

